

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-cinq le Quinze du Mois de Juillet
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>			
Nombre de membres			A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
22	22	19	
Date de la convocation : 25 juin 2025			Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Christian PICHOT-DUCLOS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Laurent SAIGNIE, Félix ROCHE, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Robert PISSAVY, Gilbert CROS, Alain BARRES, Véronique BOREL.
Date d'affichage : 25 juin 2025			
Vote : Pour : 19			Présents par procuration : Flore COUTURE donne pouvoir à Magali CRAUSER, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Jean BOUCHER
Contre : 0			
Abstention : 0			
			Absent : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Béatrice THOMAS, Eric TUPHE.
			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Amélioration du cadre de vie : lieux de rencontre, aires de jeux et mobilier urbain

Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour le dispositif
« Village Remarquable 2025 »

La Ville de Murat est pleinement engagée dans le label des PETITES CITES DE CARACTERES depuis 2015 et son renouvellement en 2021 ; à ce titre elle engagé de nombreuses opérations améliorant le cadre de vie, son patrimoine et renforçant son attractivité :

- Modernisation de la Maison de la Faune
- Rénovation de la signalétique en cœur de ville
- Rénovation des espaces publics du Site Patrimonial Remarquable : place du Planol, rue Saint Martin, Avenue des 12 et 24 juin, place de l'Hôtel de Ville
- Opérations « façades » en collaboration avec les propriétaires privés et le Conseil Régional
- Réhabilitation des entrées de ville : parking du Conseil, rue Maréchal, aire de Bellevue, Avenue Hector Peschaud

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de réception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_052_2025-DE

A G E D I

Il convient en 2026 de répondre au point faible cerné par le label PETITE CITE DE CARACTERE lors de sa visite de contrôle en 2021 « Mise en place de nouveaux lieux de vie pour favoriser les rencontres et la qualité de vie » (priorité n°1).

C'est pourquoi pour l'AAP 2025 de Village Remarquable la commission cadre de vie a construit un projet pour l'amélioration du quotidien des muratais avec les opérations suivantes :

- Amélioration de l'aire de jeux du parc de la Croix-Jolie – regroupant déjà des terrains de sports et des aires de pique-nique pour les familles – avec l'installation de 4 nouveaux modules de jeux pour renforcer l'attractivité de cet espace familial poumon vert de la commune
- Le renouvellement et le développement du mobilier urbain avec l'acquisition de banc public pour agrémenter les espaces publics, particulièrement les places du centre-ville, des tables de pique-nique aux entrées de ville pour renforcer l'accueil et des râteliers de vélos pour favoriser le tourisme des mobilités douces se développant dans le bourg

Le plan de financement proposé est le suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
AIRE DE JEUX ET DE RENCONTRE	66 566,00 €		VILLAGE REMARQUABLE 2025	40%	32 286,80 €
MOBILIER URBAIN DU CŒUR DE VILLE	14 151,00 €		AUTOFINANCEMENT	60%	48 430,20 €
TOTAL HT	80 717,00 €		TOTAL	100%	80 717,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

VALIDE le projet d'amélioration du cadre de vie : lieux de rencontre, aires de jeux et mobilier urbain comme décrit ci-dessus et son plan de financement ;

SOLLICITE une subvention de 32 286.80 € auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif « Village Remarquable 2025 »

DIT QUE l'opération commencera dans le premier semestre 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance

(Signature) P.R

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_052_2025-DE

A G E D I